



VICE-RECTORAT DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°03735-2024 VR/DEC du 3 mai 2024 portant admission au premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française, ouvert au titre de l'année 2024.

LE VICE-RECTEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code de l'éducation notamment son article R263-2 ;
- VU le code général de la fonction publique notamment ses articles L325-17 à L325-20 et suivants ;
- VU la loi n°83-481 du 11 juin 1983 fixant les conditions dans lesquelles doivent être pourvus les emplois civils permanents de l'État et de ses établissements ;
- VU le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- VU le décret n° 2003-1260 du 23 décembre 2003 fixant les dispositions statutaires applicables aux professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;
- VU le décret n°2015-831 du 07 juillet 2015 modifiant le décret n° 2003-1260 du 23 décembre 2003 fixant les dispositions statutaires applicables aux professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française ;
- VU le décret du 22 août 2022 portant nomination du vice-recteur de la Polynésie française - M. TERRET (Thierry) ;
- VU l'arrêté du 26 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- VU l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;
- VU l'arrêté du 23 septembre 2021 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 07497-2023 VR/DRH/DEC du 2 octobre 2023 fixant au titre de l'année 2024 les modalités d'organisation du concours externe et du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;
- VU l'arrêté du 22 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe, du premier concours interne ainsi qu'un recrutement par liste d'aptitude pour l'intégration d'instituteurs titulaires régis par le décret du 19 juillet 1982 dans le corps des professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française ;
- VU l'arrêté du 2 avril 2024 fixant la composition du jury des premiers concours internes de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française, session 2024 ;
- VU le procès-verbal de délibération du jury d'admissibilité du jeudi 28 mars 2024 ;
- VU le procès-verbal de délibération du jury d'admission du vendredi 3 mai 2024 ;



VICE-RECTORAT DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTE

Article 1 : Les candidats dont les noms suivent, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires, sont déclarés admis à la session 2024 du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française :

NOM Prénoms	Rang
M. TCHEN LAM Jean Claude	1
Mme TCHEOU Hinanui Nancy	2
M. AFO Jerry Karel Heiroa	3
M. BARFF Tereragi	4

Article 2 : Le Secrétaire Général du Vice-rectorat de Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Thierry TERRET